



Le Directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale des Bouches du Rhône

à

mesdames et messieurs les instituteurs (trices)

S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs  
(trices) de l'éducation nationale Chargés de  
circonscription

Marseille, le 15 septembre 2015

Division  
des Personnels enseignants  
DPE4

**OBJET** : Premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles  
- Session de 2016.

Références  
CIRPE 2016  
Dossier suivi par  
Aurélie PARIS  
Téléphone  
04 91 99 67 62  
Fax  
04 91 99 67 81  
Mél.  
ce.ia13dpcf1  
@ac-aix-marseille.fr

**REF.** : - Décret du 01.08.1990 n°90-680 modifié  
- Arrêté du 24.12.92 – J.O. du 01.01.1993  
- Note de service n°93-079 du 19.01.1993 – B.O. n°5 du 04.02.1993  
- Arrêté du 24 juillet 2015

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les modalités relatives aux conditions de participation au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles, session de 2016.

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

## I – CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTIONS

Ouverture au public  
Du lundi au vendredi  
De 08h30 à 17h00

Peuvent faire acte de candidature les instituteurs **titulaires** de l'enseignement public qui **justifient au 1<sup>er</sup> Septembre 2016 de trois années de service** effectifs en cette qualité. Ne sont pas autorisés à se présenter au concours les instituteurs en **C.L.M., C.L.D., disponibilité d'office pour maladie**, à la date des épreuves (arrêt du Conseil d'Etat du 4 Juillet 1973).

- ❖ Les candidats doivent s'inscrire auprès de la direction académique du département au titre duquel ils désirent concourir.
  
- ❖ **Les candidats ne peuvent concourir qu'au titre d'un seul département par session (le concours ayant lieu dans chaque département à une date nationale unique).**
  
- ❖ **Un même candidat ne peut s'inscrire, au titre d'une même session, qu'à un des concours prévus (concours externe **OU** premier concours interne).**



2/2

## II – DATES D'INSCRIPTION DANS LE DEPARTEMENT DES BOUCHES- DU -RHONE

- ❖ Ouverture des inscriptions : **Jeudi 10 septembre 2015 – 12 heures**
- ❖ Clôture des inscriptions : **Jeudi 15 octobre 2015– 17 Heures**

- ❖ Les inscriptions se feront par INTERNET sur le site suivant :

<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>

- ❖ En cas d'impossibilité de s'inscrire par Internet, les candidats devront prendre contact avec le bureau de la formation continue , des examens et concours professionnels de la DSDEN – DPE 4..

## III – DATE DES EPREUVES

La date de l'épreuve d'admissibilité aura lieu le **Mercredi 16 mars 2016**

**N.B.** : *Pour le contenu des épreuves, il convient de se référer à la note de service N° 93-079 du 19 janvier 1993 publiée au B.O.E.N. N° 5 du 04 février 1993.*

*signé*  
**Patrick Guichard**